



Affaire suivie par :

Rémi SAROT – délégué départemental à la vie associative

vieasso-sdjes67@ac-strasbourg.fr

## **ORIENTATIONS DEPARTEMENTALES FDVA 2 FONCTIONNEMENT ET PROJETS INNOVANTS 2026**

### **FONDS DE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE (FDVA) - BAS-RHIN**

Afin de tenir compte de la situation associative du département, des attentes exprimées par le mouvement associatif et les fédérations associatives, des parlementaires ainsi que par les collectivités locales, cette annexe départementale vise à compléter ou préciser l'appel à projet porté par la région académique du Grand Est.

Ces précisions sont à entendre comme des orientations complémentaires afin de pouvoir prioriser ou hiérarchiser les demandes, sans revenir sur les critères d'éligibilité et de recevabilité figurant dans l'appel à projet régional.

#### **I- Soutien au fonctionnement global des petites associations**

Feront l'objet d'une priorisation favorable :

- Les associations (pour le fonctionnement global) ou les projets n'ayant pas été soutenus en 2025 par le FDVA ;
- Les associations (pour le fonctionnement global) ou les projets impactant un territoire présentant soit des caractéristiques socio-économiques défavorables (ex QPV, contrat de ruralité), soit connaissant une démographie ou une vitalité associative fragiles.

Les associations sont invitées à **présenter et à motiver les besoins financiers** pour une demande au titre du fonctionnement global. Ces éléments devront figurer dans le descriptif de l'action et se refléter dans le budget de l'association.

#### **II- Projets innovants : contribuant à favoriser, valoriser, faciliter l'action et le développement associatif territorial**

Afin de favoriser l'émergence de projets à destination des associations du territoire et notamment, il est proposé, en 2025, que les projets qui ne seraient pas déposés au titre du fonctionnement / projet global de l'association et qui répondent aux objectifs ci-dessous fassent l'objet d'une priorisation favorable.

- 1) Un projet associatif qui concourt à développer une offre d'appui et d'accompagnement aux petites associations locales et à leurs bénévoles, et participe au développement

d'une dynamique territoriale, tel que la création et la mise à disposition d'outils, la mise en place d'espaces de rencontres et d'information, le maillage de lieux ressources sur le territoire, les coopérations inter-associatives. Ces projets pourront s'inscrire en complémentarité du dispositif Guid'Asso.

- 2) Un projet associatif innovant et structurant à impact prospectif apportant, pour le territoire, une innovation sociale, environnementale ou sociétale en réponse à des besoins non couverts, une innovation économique (en termes de modèle économique ou de services non satisfaits).

**Ces projets pourront faire l'objet d'un accompagnement par le service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports (SDJES) du Bas-Rhin, en amont du dépôt des dossiers.**

A noter que deux réunions d'informations seront organisées par le SDJES :

- **12 décembre 2025 à 18h30** en visio-conférence : <https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/80767/creator/50430/hash/a4791c6c4a59b719f870f1ee5ffaf8d137532428>
- **13 janvier 2025 à 16h30** en présentiel (Direction des services départementaux de l'éducation nationale, 65 avenue de la Forêt-Noire, 67000 STRASBOURG).

Nous vous remercions de vous inscrire préalablement via :

<https://framaforms.org/inscription-presentation-campagne-fonds-de-developpement-de-la-vie-associative-fdva-1763462039>

**Courriel de contact pour toute la campagne FDVA : [vieasso-sdjes67@ac-strasbourg.fr](mailto:vieasso-sdjes67@ac-strasbourg.fr)**